

## SOMMAIRE DE LA RÉUNION PRÉLIMINAIRE

---

La réunion préliminaire sera dirigée par l'arbitre ou le médiateur en charge du dossier. Le personnel du CRDSC sera présent afin de répondre à toutes questions relatives aux aspects administratifs ou logistiques du dossier.

Le but de l'appel conférence est d'aider les parties à comprendre le déroulement des procédures et de discuter de tout autre aspect devant être considéré avant l'audience d'arbitrage ou la session de médiation. S'ils n'ont pas déjà été abordés ou convenus, les sujets à traiter sont notamment (sans y être limités) :

- √ Clarification des enjeux et des questions devant être réglés;
- √ Questions préliminaires en référence :
  - À la juridiction;
  - Aux parties affectées et intervenants;
  - Aux mesures conservatoires.
- √ Possibilité de soumissions supplémentaires et calendrier de soumissions;
- √ Format et date de l'audience d'arbitrage ou de la session de médiation;
- √ Témoins et format des témoignages / contre-interrogatoires;
- √ Déroulement des procédures durant l'audience d'arbitrage ou la session de médiation.

Il est fortement conseillé aux parties de lire attentivement la correspondance qui leur a été envoyée par le CRDSC avant la réunion et d'avoir en leur possession tous les documents et renseignements qui leur permettront de participer pleinement aux discussions, y compris leurs agendas et ceux de leurs représentants et témoins pour fins de planification.

---